

/CS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86-514 du 12 Décembre 1986

portant approbation du Budget Prévisionnel de l'Office National de Pharmacie du Bénin (O. N. P. B.) pour l'Exercice 1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL;

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU la loi n° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion,
- VU l'ordonnance N° 78-29 du 14 Août 1978 portant approbation des Statuts de l'Office National de Pharmacie,
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU le décret N° 84-505 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé Publique,
- VU le décret N° 86-490 du 20 Novembre 1986 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République,
- SUR proposition du Ministre de la Santé Publique,
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 26 Novembre 1986,

DECRETE :

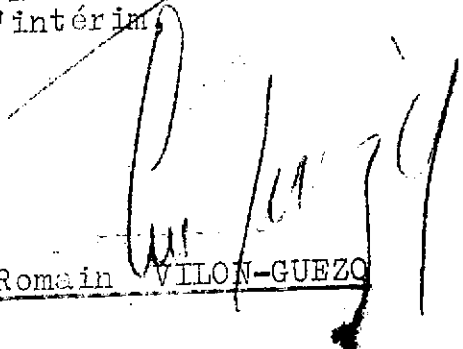
Article 1er. - Est approuvé le Budget Prévisionnel de l'Office National de Pharmacie du Bénin (O. N. P. B.) pour l'Exercice 1986, tel qu'il figure en annexe a ce décret.

.../...

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

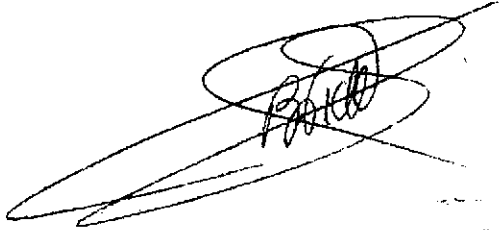
Fait à Cotonou, le 12 Décembre 1986

Pour le Président de la République absent,
le Président du Comité Permanent de
l'Assemblée Nationale Révolutionnaire,
chargé de l'intérim,



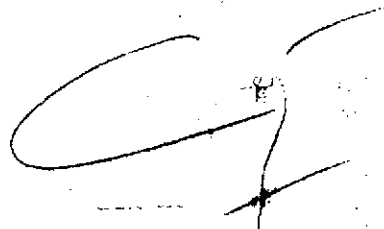
Romain VILON-GUEZO

Le Ministre de la Justice, Chargé
de l'Inspection des Entreprises
Publiques et Semi-Publiques,



Didier DASSI

Le Ministre de la Santé
Publique,



André ATCHADE

Ampliatiions : PR 6 SA/CC 4 SGCEN 4 CP/ANR 2 CPC 2 PPC 1 SPD-GCOMB-
DCCT 3 MSP 4 MJIEPSP 4 AUTRES MINISTERES 13 CEAP 8 CCIB 2 DB-DCOF-
DTCP-DI 8 DPE-DLC 4 BCP-INSAE 4 BN-DAN 2 ONPB 4 JORPB 1.-